

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 246/SEJ portant nomination des membres d'une commission de propagande constituée à l'occasion du référendum du 27 Avril 1960.

n° 246/SEJ

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
12 avril 1969

Numéro JO
n° 8 du 21/04/1969

Date du numéro
21 avril 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

- La Commission de propagande prévue par les articles R31 et suivants du Code électoral est composée de : M. Amirda, magistrat désigné par le Président du Tribunal supérieur d'appel; M. Frantz, Ingénieur des Travaux public ; M. Martini, désigné par le Trésorier Payeur ; M. Devaud, désigné par le Directeur de l'Office territorial. des Postes et Télécommunications ; Secrétaire: CM. Balakichenarety, Chef du Service du personnel territorial. Art: 2. __ Le présent arrêté, qui sera publié selon la procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELA-HAYE.